

**Communiqué de presse  
22 mai 2024**

**Technologies vidéo et intelligence artificielle de confiance :  
l'ACN et l'AN2V signent une convention de partenariat à l'occasion des  
Universités de l'AN2V à Strasbourg**

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) et l'Association Nationale de la Vidéoprotection (AN2V) annoncent la signature d'un partenariat matérialisant les nombreuses synergies existantes entre ces deux structures. Cette convention de partenariat sera signée à l'occasion des Universités de l'AN2V ces 22 et 23 mai à Strasbourg.

L'AN2V vise à identifier et encourager les bonnes pratiques et les technologies utiles à la sécurité des biens et des personnes. Elle représente 160 industriels de la vidéoprotection et près de 3 000 donneurs d'ordre publics comme privés. Son principal objectif est de favoriser un développement harmonieux entre ces industries afin de mutualiser les connaissances dans ce domaine.

L'ACN est le syndicat professionnel qui représente les entreprises du secteur de la confiance numérique (identité numérique, cybersécurité, IA de confiance). Elle rassemble tous les grands groupes et de nombreuses ETI, PME, TPE et start-up aux solutions innovantes en matière d'identité numérique, cybersécurité et intelligence artificielle de confiance. Ses travaux ont vocation promouvoir les priorités de cette filière qui se caractérise par sa transversalité et notamment par ses apports aux autres secteurs, comme par exemple celui de la vidéoprotection.

Les travaux communs, menés depuis de nombreuses années entre l'ACN et l'AN2V, notamment au sein du Comité Stratégique de Filière (CSF) des Industries de sécurité (CSF-IS) atteste de la complémentarité entre ces deux entités qui partagent de nombreuses convergences sur les enjeux du secteur de la confiance numérique, ainsi que sur la nécessité de consolider une filière française forte de l'IA vidéo.

L'ACN et l'AN2V ont souhaité rassembler leurs efforts à travers ce partenariat afin de réfléchir ensemble au déploiement de technologies de confiance permettant à la fois de répondre aux enjeux sociétaux cruciaux, notamment en matière de sécurité/sûreté, et de préserver les libertés publiques et individuelles de nos concitoyens. C'est particulièrement le cas dans les expérimentations d'IA vidéo menées notamment par plusieurs adhérents communs des deux entités dans le cadre des Jeux olympiques de Paris et d'autres grands événements, à l'occasion desquels les innovations technologiques de notre filière pourront être éprouvées et faire la démonstration de leur efficacité, de leur utilité mais aussi de leur acceptabilité.

*« Avec l'AN2V, nous partageons la conviction que la performance et l'éthique sont au cœur de nos technologies de sécurité de confiance. La préservation des libertés individuelles et publiques ne sera possible que si nous maîtrisons ces technologies, notamment d'intelligence artificielle, et que nous restons capables de les développer dans notre cadre de valeurs fondamentales françaises et européennes. C'est pourquoi nous nous attachons à définir les critères qui caractériseront cette*

*confiance, et plus particulièrement leur dimension nativement éthique. Il s'agit là d'un enjeu majeur. »*  
Déclare Daniel Le Coguic, Président de l'ACN.

*« Nous disposons de technologies de pointe que nous savons déployer afin qu'elles puissent éclairer la décision de tous les opérateurs en charge de notre sécurité/sûreté. L'intelligence artificielle vient ainsi utilement compléter l'efficacité des dispositifs de vidéoprotection dans le domaine des détections en temps réel. Nous nous attachons à démontrer la confiance que nos concitoyens peuvent avoir en ces dispositifs afin de lever les nombreux freins qui entravent encore trop souvent leur déploiement. Avec l'ACN, nous nous attachons à entretenir un dialogue permanent, tant avec les pouvoirs publics qu'avec la représentation nationale pour parvenir à concilier confiance et sécurité »* indique Dominique Legrand, Président de l'AN2V.

#### A propos de l'ACN :

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) représente les entreprises de la cybersécurité, de l'identité numérique, et de l'Intelligence Artificielle de confiance. La France dispose dans ce domaine d'un tissu industriel très performant et d'une excellence internationalement reconnue grâce à des leaders mondiaux, des PME, des ETI et aux différents acteurs dynamiques du secteur. Les 120 entreprises membres de l'ACN (dont plus de 85% sont des start up/PME/ETI) représentent plus 80% du chiffre d'affaires du secteur. L'ACN est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication) du Campus Cyber et participe activement aux travaux du Comité Stratégique de Filière (CSF) Industries de Sécurité. Par ailleurs, l'ACN est également membre fondateur de l'ECISO (European CyberSecurity Organisation).

#### A propos de l'AN2V :

L'association nationale de la vidéoprotection (AN2V) a été fondée en 2004. Elle est née d'un besoin de mutualisation des connaissances dans ce domaine. Elle vise ainsi à identifier et encourager les bonnes pratiques et les technologies utiles à la sécurité des biens et des personnes. Elle associe depuis son origine trois publics :

- Utilisateurs publics et privés de technologies de sûreté : villes, centres commerciaux, banques, sites sensibles...
- Institutionnels concernés par cette thématique : ministères, forces de sécurité intérieure...
- Fournisseurs de technologies de sûreté : bureaux d'études, constructeurs, intégrateurs... L'AN2V est très représentative des entreprises fournissant des solutions de sûreté.